



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Exercice 2024

Service Public de l'Assainissement Non Collectif SPANC

Rapport présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

Département du Jura (39)

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI ET MISSIONS DU SPANC	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	4
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	4
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	5
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	5
2.2. BUDGET 2024	7
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	7
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	7
4 INTERVENTIONS DU SPANC.....	8
4.1 NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024.....	8
4.2 NOMBRE DE DEPLACEMENTS.....	8
4.3 NOMBRE DE VIDANGES	8
4.4 REHABILITATION AIDEE PAR AERMC.....	8

2

Préambule



3

L'assainissement non collectif joue aujourd'hui un rôle à part entière dans la préservation et la pérennisation de la ressource en eau. Adapté aux territoires comme celui de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, qui se caractérise par une prépondérance de l'habitat diffus et des secteurs de relief techniquement difficiles à raccorder au réseau d'assainissement collectif, il est aujourd'hui mieux réalisé, maîtrisé et suivi.

Ces progrès sont fortement liés à la loi sur l'Eau de 1992, qui a confié aux collectivités locales le contrôle des installations existantes, la possibilité d'imposer des travaux sur les installations présentant un risque pour la salubrité publique et l'environnement, ainsi que le conseil technique sur l'implantation des nouvelles installations.

Au 1er janvier 2017, les communautés de communes Champagnole Porte du Haut Jura (CCCPHJ) et Plateau de Nozeroy (CCPN) ont fusionné pour former la CC Champagnole Nozeroy Jura (CCCNJ). Le SPANC était déjà une compétence des deux collectivités et chaque service était exploité en régie (dont une régie avec prestation de service). Par dérogation de la Préfecture, les deux modes de fonctionnement ont perdurés jusqu'à harmonisation effective par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, en 2021.

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi et missions du SPANC

Le service est géré au niveau intercommunal sur l'ensemble des 66 communes, par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

L'assainissement non collectif (ANC), aussi appelé assainissement autonome, désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés aux réseaux publics d'assainissement.

Les agents du SPANC ont pour mission de :

- Conseiller et accompagner les usagers pour la création ou la réhabilitation de leur installation ;
- Contrôler la conception, l'implantation et la bonne exécution des installations lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une mise en conformité ;
- Contrôler périodiquement le bon fonctionnement et le bon entretien des installations existantes ;



- Organiser des tournées de vidanges des installations sur le territoire sur demande des usagers du service (entretien des installations).

A travers son action, le SPANC veille à protéger la qualité des milieux naturels.

Autres caractéristiques du service :

- Existence d'une étude de zonage : en cours
- Existence d'un règlement de service : oui, approbation par délibération N°2021.9.9, du 15 décembre 2021.
- Existence d'une CCSPL : non

4

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie sur l'ensemble du territoire (~2044 installations recensées à ce jour).

Les contrôles des installations sont réalisés soit par un technicien, agent de la communauté de communes, soit par l'intervention d'un prestataire de service (entreprise *PB Assainissement* via un contrat de Prestation de service).

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif dessert environ 2100 logements, soit ~4500 personnes.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Remarque : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	oui
30	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	oui
30	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné ».	oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	oui
20	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non
10	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	oui

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service est de 80.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

Il a été validé en Conseil Communautaire du 15 décembre 2021 d'harmoniser le fonctionnement du SPANC à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

Les tarifs proposés, après avis favorable du Conseil Communautaire réuni le 12 Décembre 2024, sont les suivants :

- Redevance échelonnée (forfait annuel) pour le **contrôle des installations existantes** (correspondant aux contrôles de bon fonctionnement réalisés à fréquence régulière par le technicien SPANC) : 18 € par an.

Prestations	Tarifs
Contrôle de bon fonctionnement (périodicité de 8 ans)	144 € (Soit 18 €/an)

- Prestations **facturées au service rendu** dont les tarifs fixés en fonction des prestations sont les suivants :

Prestations	Tarifs 2025
Diagnostic vente	160 € (140 € avant : harmonisation avec tarif SUEZ collectif)
Examen préalable à la conception	inclus dans le service (90 € avant)
Vérification de la bonne exécution en cas de Permis de Construire-ou de réhabilitation suite à une vente*	80 € (70 € avant)
Rendez-vous fixé mais non honoré	60 € (50 € avant)
Déplacement pour conseil du technicien SPANC	inclus dans le service

Ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le service de vidange est maintenu par le SPANC avec le renouvellement du prestataire pour une durée maximale de 4 ans (attribution du marché à l'entreprise HUSSON Assainissements par Délibération n° 2024.10.08 du 12 Décembre 2024).

Les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la prestation de vidange sur l'ensemble du territoire sont les suivants :

Capacité de la fosse en litres	Entretien préventif planifié	Entretien d'urgence
1 000	160 €	280 €
2 000	180 €	300 €
3 000	200 €	320 €
m ³ sup	70 €	70 €

VIDANGE DE BACS DEGRAISSEURS	Unité	Intervention programmée	Intervention non programmée ou urgente
Volume à vidanger ≤ 200 litres	FORFAIT	100,00	208,00
Volume à vidanger ≤ 500 litres	FORFAIT	140,00	260,00
Volume à vidanger ≤ 1000 litres	FORFAIT	160,00	268,00
Volume à vidanger > 1000 litres	Coût au m ³ supplémentaire	130,00	130,00

AUTRES PRESTATIONS	Unité	Intervention programmée	Intervention non programmée ou urgente
Hydro-curage sous pression des canalisations/drains d'épandage avec aspiration. Coût au mètre linéaire.	FORFAIT AU ML	0,50	0,75
Nettoyage du pré-filtre (filtre décolloïdeur) sans intervention de vidange	FORFAIT	90,00	114,00
Coût unitaire pour un accès aux ouvrages > 50 m	Par tranche de 10 ml	2,80	2,80
Plus-value forfaitaire pour accès difficile, voirie enneigée, impossible en camion hydro-cureur classique, en véhicule léger type 4*4	FORFAIT	75,00	96,00
Inspection TV ou coloration ou fumigation, pour un dispositif individuel (soit une demi-journée tout compris maximum) y compris rapport écrit en 2 ex dont un PDF.	FORFAIT	620,00	1 200,00

La prestation est facturée après réalisation.

2.2. Budget 2024

Le SPANC possède son propre budget de fonctionnement.

A. Recettes

TOTAL RECETTES (facturation du service)	122 863 €
Dont redevance vidange	55 136 €
Dont subventions AERMC	36 000 €

7

B. Dépenses

TOTAL DEPENSES	112 512 €
Dont Vidanges	32 000 €
Dont Logiciel métier (MEZOTECH)	2 300 €
Dont reversements aides agences de l'eau	29 700 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31 décembre 2024**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31 décembre 2024**.

En 2024, 1 795 installations sur 2200 recensées ont été contrôlées depuis l'ouverture du SPANC dont :

- 25 % conformes (440 installations)
- 70 % non conformes sans risques (1250 installations)
- 5 % non conformes avec risques pour la santé publique ou l'environnement (105 installations)

4 Interventions du SPANC

4.1 Nombre de dossiers traités en 2024

Interventions	Nombre
Vérification conformité de l'exécution de l'installation	38
Diagnostic en cas de vente	-
Contrôle de bon fonctionnement SPANC	180
Contrôle de conception préalable (pas facturé)	37
TOTAL	255

8

4.2 Nombre de déplacements

Nombre d'installation visitée SPANC	218
Autres déplacements	0
Déplacements pour formations, réunions...	2

4.3 Nombre de vidanges

Nombre de vidanges ANC réalisées au cours de l'exercice 2024	171
<i>Dont Vidanges ANC préventif en tournée</i>	138
<i>Dont Vidanges ANC en urgence</i>	32
<i>Dont vidange suite raccordement assainissement collectif</i>	/
Volume total des boues vidangées en ANC	461,55 m ³

4.4 Réhabilitation Aidée par AERMC

Nombre d'installations aidées au total	47
Nombre d'installation réhabilité en 2024	3